

Auteurs

× Docteur Anca Popa, médecin du travail, AST67 : ar.popa@ast67.org
 × Docteur Michèle Weber, médecin du travail AST67 : m.weber@ast67.org
 × Armand Reboh, directeur AST67 : a.reboh@ast67.org
 AST67 - 3 rue de Sarrelouis, 67100 Strasbourg

Fin 2020 : l'aventure commence

La mobilisation d'AST67 dans la campagne de vaccination contre le Covid-19 a démarré fin 2020 par la participation d'un médecin du travail et du directeur aux réunions du COPIL départemental Vaccination Covid-19 organisées par l'ARS et la Préfecture du Bas-Rhin.

Début 2021 : le personnel des Ehpad

Ces réunions ont permis la construction d'un partenariat précoce, avec la vaccination du personnel prioritaire d'EHPAD, en parallèle de la vaccination des résidents par leur médecin traitant ou par le médecin coordinateur.

Dès cette première phase, nous avons cependant constaté que tous les médecins d'AST67 ne s'étaient pas portés volontaires pour vacciner le personnel des EHPAD dont ils assurent le suivi. Les raisons invoquées ont été principalement une surcharge de travail, mais d'autres freins ont été perçus tels que la crainte vis-à-vis d'un vaccin « nouveau ».

Mars 2021 : le faux départ d'AstraZeneca

L'implication du service s'est poursuivie au début du mois de mars 2021 par l'ouverture d'un centre proposant le vaccin AstraZeneca dès sa mise à disposition et un autre fin mars 2021. L'engouement a été instantané, avec de nombreux appels au standard téléphonique dédié... aussi rapide que l'ont été les annulations de rendez-vous après la suspension provisoire de l'administration du vaccin.

Avril 2021 : une vaccination compliquée

Dans la continuité du partenariat avec l'ARS, certains médecins ont réalisé des vaccinations dans le VacciCar en renfort du SDIS 67, en ESAT ou vers le public fragile (foyers d'accueil de migrants,...), à raison de 2 à 3 journées par semaine pendant 2 mois environ.

Très rapidement, l'ARS nous a aidés à monter en puissance par la mise en place pour notre service d'un flux dédié de livraison de vaccins à ARN messenger (Pfizer), permettant l'organisation de vacations de vaccinations dans les centres médicaux de tous les médecins volontaires et dans quelques grandes entreprises, au fur et à mesure de l'élargissement du public visé. Ces vacations ont mobilisé également les autres membres des équipes pluridisciplinaires (assistantes, infirmiers...) et le personnel du siège administratif pour les aspects logistiques. Une commande hebdomadaire de vaccins était mise à disposition dans une pharmacie d'officine proche du siège, reconditionnée et réexpédiée vers les centres par un transporteur privé en respectant les impératifs liés à la fragilité des doses. Par ailleurs, un webinaire a été organisé pour expliquer les modalités pratiques, de la passation des commandes à l'administration des vaccins, incluant également la gestion de prise de rendez-vous et répondant à toutes les questions organisationnelles.

Un gros paquebot et un engagement variable

A partir de cette phase, nous avons constaté à quel point la taille du service pouvait constituer à la fois un avantage et un inconvénient. Manœuvrer un tel paquebot au cœur de la tempête s'est avéré un défi quasiment insurmontable. Les contraintes liées à la centralisation de la commande et aux livraisons dans des conditions strictes de temps et de température ainsi que la crainte de perdre des doses ont rebuté certains professionnels de santé.

Par ailleurs, la charge de travail a été mise en avant une nouvelle fois comme le facteur limitant principal mais sont apparues également des réticences notamment par rapport à la participation à une mission relevant plus de la Santé Publique que de la Santé au Travail et ce, malgré les circulaires incitant les médecins du travail à participer à la campagne de vaccination.

L'ouverture de la vaccination au grand public et les annonces relatives à la mise en place du pass sanitaire ont coïncidé avec la période des vacances d'été, rendant plus compliquée la possibilité de proposer aux salariés l'administration des deux doses dans le délai imparti et à des dates compatibles avec les absences des équipes.

Ces freins réels ou supposés ont conduit à une adhésion très variable des équipes à la participation à la campagne de vaccination. La centralisation des commandes a cessé mi-septembre et quelques médecins ont continué à vacciner à l'automne en utilisant le flux Santé Publique France dans leur pharmacie de proximité.

Et quelques satisfactions !

Dans la suite de l'annonce le 25 novembre 2021 par Olivier Véran de la généralisation de la 3ème dose, certains médecins ont repris l'organisation de vacations de vaccinations de rappel dans les centres médicaux et au sein de plusieurs grandes entreprises. Bien que limitée à un nombre restreint de médecins, cette initiative a rencontré un succès important pour ceux qui se sont lancés. La mise en place de centres de vaccinations dédiés, demandée le 22 décembre par la DGT, n'a pu être effective qu'à compter du 3 février, le paquebot ayant une nouvelle fois rencontré des difficultés de mise en mouvement. A cette date, la plupart des salariés susceptibles d'être concernés avaient soit déjà obtenu un RDV ailleurs, soit été contaminés par le variant omicron dans l'intervalle et le standard dédié ouvert le 13 janvier n'ayant reçu que 11 appels a été refermé au bout de quelques jours. Les RDV déjà pris sur les lignes téléphoniques des petits voiliers ont néanmoins été maintenus et 1757 rappels et primovaccinations ont été réalisés entre novembre 2021 et février 2022.

Grâce à l'implication enthousiaste des équipes (assistantes, infirmières, internes, médecins et personnel du siège ayant géré la communication et la logistique), AST67 a participé dans la mesure de ses capacités à la campagne de vaccination. Si nous n'avons de loin pas atteint la « productivité » d'un centre de vaccination, nous avons rendu un service de proximité qui a été unanimement apprécié des salariés et des adhérents qui ont pu en profiter. Même si persistera le regret de n'avoir pas su embarquer tous nos confrères sur le navire, nous en conserverons une fierté légitime et profitons de l'occasion pour remercier tous nos skippers qui se reconnaîtront.

Taille du SPSTI



40 centres médicaux



69 médecins du travail



22 IPRP



21 infirmiers en santé au travail



81 assistantes médicales



26 membres du personnel administratif



Les équipes ont réalisé :



3510 consultations pré-vaccinales



la vaccination de 2035 salariés en primo-vaccination



60 professionnels de santé ont réalisé au moins 1 vaccin anticovid



20 professionnels de santé ont réalisé plus de 100 chacun, pour 88% du total des doses injectées

